

La Vallée de l'Auloue, un territoire à enjeux

La Fédération départementale du Gers a souhaité renforcer son animation sur **ce territoire de 2 communes**. L'objectif est d'accompagner les acteurs locaux dans la mise en place d'actions de gestion et d'aménagements en faveur de la biodiversité (faune, flore, paysages...), mais également d'améliorer la résilience du territoire face au changement climatique.

Les chiffres clés :

5

agriculteurs engagés



58ha

aménagés



77

mares recensées

Communes du territoire Vallée de l'Auloue, bénéficiant d'une animation locale dans le cadre du projet.



La fédération des chasseurs du Gers accompagne tous les gestionnaires volontaires dans la mise en oeuvre de ces démarches.



L'expertise de la fédération dans la modélisation des continuités écologiques, et notamment l'élaboration d'un diagnostic sur les milieux ouverts peut être déployé sur vos communes et à différentes échelles.

Ces actions concourent à la préservation de la biodiversité sur votre territoire et à la restauration de la Trame Verte et Bleue. Un personnel qualifié est à votre disposition pour créer des aménagements en faveur de la biodiversité.

Fédération des chasseurs du Gers

Marine BARAYRE

barayre@fdc32.fr

06 83 81 39 97

Thomas RICHARD

richard@fdc32.fr

06 83 81 39 97



Projet cofinancé par le Fonds Européen de développement régional, la Région Occitanie et l'Agence de l'Eau Adour Garonne.



Chasse et environnement
FDC 32
Accompagner - préserver - transmettre

Restauration des continuités écologiques pour la biodiversité

La Fédération du Gers agit chez vous



ENGAGEMENT VOLONTAIRE

des gestionnaires :
agriculteurs, associations
de chasse, collectivités



ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

pour la mise en œuvre
d'aménagements adaptés
à votre territoire



RESTAURATION & PRÉSERVATION

de la trame verte
en faveur de la
biodiversité



La Fédération des chasseurs du Gers dispose d'une grande expérience dans la mise en place d'aménagements dans les paysages agricoles et la restauration de mares, avec l'appui des chasseurs bénévoles.

Elle accompagne les gestionnaires locaux (agriculteurs, collectivités, propriétaires privés, associations de chasse) dans la définition de leur projet et sa mise en oeuvre, en s'appuyant sur 3 piliers d'actions opérationnelles :

- 1 PRÉSERVER** l'intérêt écologique des espaces existants en offrant des zones de reproduction, d'alimentation et de refuge toute l'année.
- 2 AMÉLIORER** la qualité paysagère, les continuités écologiques ainsi que la résilience au changement climatique.
- 3 MAINTENIR** une ressource alimentaire et un site de reproduction sur les parcelles cultivées, entre deux cultures.

Gestion des milieux naturels existants



LOCALISATION

Parcelles enherbées non productives (jachère, friche communale ou privée), linéaire enherbé (bandes tampons, bordures de champs, haut de talus routiers,...) et haies.

Ces espaces ne doivent pas être entretenus ou taillés durant la période principale de reproduction (mars–avril à août).

Les haies doivent être entretenues avec le matériel adapté, en veillant à conserver une largeur suffisante, une diversité de strates et un ourlet herbacé au pied de la haie.

La fédération propose également un accompagnement technique sur la **gestion différenciée des bords de routes et haut de talus**.



Création ou restauration d'infrastructures agroécologiques

COUVERTS MELLIFERES ET ENHERBÉS

- Implantation d'un couvert d'intérêt pour la petite faune et les polliniseurs (jachère, parcelle communale, bande fleurie intra-parcellaire, etc.)
- Implantation de bordures de champs pour favoriser les auxiliaires de culture et la biodiversité.



ELEMENTS ARBORES

- Définition du projet (plantations de haies, bosquets, haies spontanées, etc.) et conseils de mise en oeuvre (préparation du sol, entretien, etc.) en partenariat avec Arbre et Paysage 32.



RESTAURATION DE MARES

- La Fédération effectue des restaurations de mares, sélectionnées préalablement pour leurs enjeux et leurs intérêts écologiques.

ACCOMPAGNEMENT

Des semences peuvent être fournies par la Fédération et des conseils sur les restaurations de mares peuvent être apportées.

Couverture d'un sol agricole pendant l'interculture

- Accompagnement au changement des pratiques de gestion de l'interculture basé sur l'implantation d'un couvert, associé à la conservation des chaumes de céréales à paille.

